

vent être communiquées au Conseil municipal, par écrit, dans les trente jours suivant la présente publication.

Saint-Maurice, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Salvan

Enquête publique

- Requérent: Miéville Paul aux Marécottes
Propriétaire: Miéville Serge à La Conversion Lutry
Auteur des plans: PM Lonfat Sàrl à Martigny
Type de réalisation: isolation sur toiture et ajout de panneaux photovoltaïques, au lieu dit Les Assarlays. Parcelle no 10 – fol. 22C (MF en cours 23 – 2294). Zone d'habitation de faible densité – 1 (zone no 4). Coordonnées: 566'307/106'569 (route de Planajeur 13).
Les plans peuvent être consultés, sur rendez-vous, au cadastre communal (027 761 71 14) mardi, jeudi et vendredi.
Les observations à l'encontre de cette demande doivent être adressées, par écrit en trois exemplaires, à l'Administration communale dans les trente jours dès publication.

Salvan, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Savièse

Signalisation routière provisoire

L'Administration communale de Savièse porte à la connaissance du public la décision suivante, sujette à recours dans les trente jours dès la présente publication, auprès du Conseil communal:

Route communale, chemin des Grands-Praz
A titre expérimental, la pose de la signalisation suivante pour une durée de trois mois:

- à chaque extrémité de la rue, les panneaux suivants:
 - 4.09 «Impasse – sauf piétons et vélos» avec sous le panneau l'indication de distance
 - 2.07 «Poids lourds interdit» avec sous le panneau la plaquette complémentaire «Sauf autorisation communale»
- d'un obstacle physique (type enrochement) en milieu de chaussée avec le panneau 2.14 «Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs» dans les deux sens à l'est de la parcelle communale no 5260, à hauteur de l'adresse: chemin des Grands-Praz 24.

Le dossier peut être consulté auprès du Service technique, dans les trente jours, dès le 15 mai 2020.

Savièse, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Savièse

Enquête publique

L'Administration communale de Savièse soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire formulées par:

- Propriétaire, réquérent et auteurs des plans: Mme Maiwenn Belo, Savièse
Type de réalisation: la pose d'une serre
Situation: parcelle no 2344, plan no 7, au lieu dit Prafirmin – coordonnées 593'275/123'561
Zone: touristique
- Propriétaires, réquérents et auteurs des plans:

M. et Mme Vincent et Carmen Reynard, Savièse

Type de réalisation: la construction d'un dépôt

Situation: parcelle no 1957, plan no 19, au lieu dit Chandolin – coordonnées 590'725/121'962

Zone: résidentielle R30

- Requérent: M&C immo sàrl + ANR SA, Meyrin
Auteur des plans: Groupe H Architecture et Ingénierie SA, Meyrin

Type de réalisation: la construction d'un immeuble d'habitation

Situation: parcelle no 3756, plan no 27, au lieu dit Saint-Germain – coordonnées 593'278/122'184

Zone: extension villages E50

- Propriétaires et réquérents: M. et Mme Claudio et Ariane Cimino, Savièse

Auteur des plans: CS Plan Sàrl, Savièse

Type de réalisation: la construction d'un poulailler

Situation: parcelle no 4170, plan no 30, au lieu dit Roumaz – coordonnées 592'795/121'785

Zone: extension villages E50

Les plans peuvent être consultés au bureau technique communal.

Les observations éventuelles sont à adresser en deux exemplaires, dans les trente jours, à l'Administration communale.

Savièse, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Saxon

Signalisation routière

La commune de Saxon, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers la décision suivante, sujette à opposition dans les trente jours dès la présente publication, auprès de l'Administration communale de Saxon:

- La pose d'îlots avec bacs à fleurs, faisant office de retrécissements latéraux, à la route de l'Ecosse N° 7261 et N° 674.

Les plans peuvent être consultés au bureau communal, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

La mise en place de la signalisation n'interviendra qu'après l'entrée en force de la décision.

Saxon, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Saxon

Signalisation routière

La commune de Saxon, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers la décision suivante, sujette à opposition dans les trente jours dès la présente publication, auprès de l'Administration communale de Saxon:

- La fermeture de la rue de la Toule N° 5143 et du chemin des Croisées N° 5130 par la pose de signaux «Impasse N° 4.09.1».

Les plans peuvent être consultés au bureau communal, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

La mise en place de la signalisation n'interviendra qu'après l'entrée en force de la décision.

Saxon, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sierre

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que Mme Fatima Dias, domiciliée à 3976 Noës, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle): 8168, rue Rainer-Maria-Rilke 8, Sierre

Enseigne: Sunrise Bar

Prestations: tea-room-café-bar

Heures d'ouverture et de fermeture: lundi-samedi: 7 h-24 h. Dimanche fermé, jours fériés ouvert
Début de l'activité: 16 juin 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 15 juin 2020.

Sierre, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sierre

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que M. Kakou Teguet René Michel, domicilié à 3960 Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle): 6'221-6220-6217, Sous-Géronde 41, Sierre

Enseigne: La Promenade

Prestations: hôtel-café-restaurant et vente à l'emporter

Heures d'ouverture et de fermeture: tous les jours de 6 h à 1 h

Début de l'activité: 16 juin 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication, soit jusqu'au 15 juin 2020.

Sierre, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sierre

Création de zone(s) réservée(s) – Nouvelle décision

Le Conseil municipal de Sierre rend notoire qu'il a décidé, en séance du 7 avril 2020, de déclarer zones réservées, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), selon les périmètres indiqués dans les plans déposés et mis à l'enquête publique à la commune. Le but poursuivi est de permettre l'adaptation du plan d'affectation et de la réglementation y relative afin de mettre en œuvre le plan directeur cantonal révisé et approuvé par le Conseil fédéral le 1er mai 2019, ainsi que les nouvelles bases légales cantonales en matière d'aménagement du

territoire. A l'intérieur de ces zones réservées rien ne sera entrepris qui puisse entraver le but poursuivi par ces zones réservées.

Les zones réservées sont prévues pour une durée de trois ans. Elles entrent en force dès la publication dans le Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal les instituant.

La décision précitée annule et remplace les décisions du Conseil municipal du 10 avril et 8 mai 2018.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées et signées, notamment quant à la nécessité de la zone réservée, sa durée ou l'opportunité du but poursuivi, seront adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication, conformément à l'art. 19 al. 3 LcAT. Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions (art. 19 al. 4 LcAT).

Sierre, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sierre

Enquête publique

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- Mme et M. Mélina et Xavier Salamin, par Sovalco SA, pour la construction d'une villa familiale avec pompe à chaleur air-eau ainsi qu'une cabane de jardin aux Potagers/Granges (rue des Remparts) sur la parcelle No 14834 plan No 47 (zone de faible densité) coordonnées 601'910/122'935.
- M. Patrice Epiney, pour l'isolation et la rénovation de la toiture d'un immeuble existant aux Bernunes (ancienne route de Salquenen) sur la parcelle No 7307, plan No 35 (zone mixte) coordonnées 608'530/127'380 (dérogation au tableau 109 RCCZ).
- Mme Sabine Savioz Monnet, par l'entreprise Gauye & Dayer SA, pour la fermeture du couvert d'entrée, la pose d'un couvert sur le balcon et de stores en toiles en façades d'une maison d'habitation existante ainsi que la pose d'une balustrade à Portelle/Noës (rue de Plantassage) sur la parcelle No 14346, plan No 125 (zone de moyenne densité) coordonnées 605'286/125'657.
- Mme Caroline Udriot, pour la création de velux en toiture d'une maison d'habitation existante à Plantzette (rue de Plantzette) sur la parcelle No 8236 propriété de Mme Anne-Marie Udriot et de la requérante, plan No 26 (zone de faible densité) coordonnées 607'700/126'200.
- M. Stéphane Theler, pour la pose d'une piscine semi-enterrée au Devin (chemin du Devin) sur la parcelle No 5822, plan No 25 (zone de moyenne densité à aménager) coordonnées 606'767/125'932.
- Mme Stefania Valentini pour l'application d'autocollants sur des vitrines d'un immeuble existant à Sierre (avenue des Alpes) sur la parcelle No 278 propriété de Mme Andrée Von Ruetter et M. Jean-Luc Devanthéry, plan No 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 607'080/126'870.
- Salt Mobile SA, par la Société Weiss+Appetito Services AG, pour la modification d'un site de téléphonie mobile existant à Tournefous (route de la Bonne-Eau) sur la parcelle No 3722 propriété de Mme Véréne Corvasce, plan No 15 (zone de moyenne densité), coordonnées 606'355/126'423 (dérogation au tableau 109 RCC).

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre.

Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h à 12 h.

Sierre, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sion

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Sion porte à la connaissance du public que M. Yves-Alain Fournier, domicilié à Brignon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter.

Locaux et emplacement: parcelle 14600 (local n° 45), rue des Fournaises 49, 1950 Sion

Enseigne: Le Rodeur

Prestations: vente de mets à emporter ou à livrer (traiteur et traiteur foodtruck)

Prise de l'activité: dès décision du Conseil et sous réserve de la situation sanitaire liée au Covid-19

Les personnes qui auraient des observations ou des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par pli recommandé à la Ville de Sion, Service de la sécurité publique, rue de Loèche 34, 1950 Sion, dans les trente jours à dater de la présente publication.

Sion, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sion

Sommation

Le Service de la sécurité publique somme le propriétaire de la voiture de marque Opel Corsa D 1.4 grise, n° de châssis W0L0SDL6874339728 de venir récupérer son véhicule dans un délai de quinze jours dès la présente publication.

Le véhicule est actuellement en dépôt à la fourrière de Sion.

Passé ce délai, le propriétaire du véhicule sera considéré comme ayant abandonné son droit de propriété conformément à l'art. 729 du CC.

Sion, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sion

Enquête publique

La Ville de Sion soumet à l'enquête publique les demandes déposées par:

- Maveos Sàrl, par l'atelier d'architecture Savalogis SA, pour la construction d'une maison d'habitation composée de deux logements individuels avec pompe à chaleur sur les parcelles Nos 5452 et 16752 (mutation en cours), folio 65, zone d'habitat individuel du coteau sensible, à la route de Lentine, au lieu dit Diolly. Coord. 2593070/1120810. La présente publication annule et remplace celle publiée dans le BO No 48 du 29.11.2019.

- BTA SA, par l'atelier d'architecture Jean Bernard et Joëlle SA, pour la construction d'une halle industrielle avec pompe à chaleur sur la parcelle No 14727 (DDP No 16984), folio 100, zone industrielle 1, à la route d'Aproz, au lieu dit Vieux Ronquoz. Coord. 2593025/1118660.

- M. Charles Antoine Quarroz, par Dischinger SA, pour la pose d'une pompe à chaleur en façade est du bâtiment sur la parcelle No 1081, folio 19, zone des villages, au chemin de la Grange-Wolf 3 à Salins. Coord. 2592810/1117290.

Les oppositions et réserves de droit à l'encontre de ces demandes doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au bureau des enquêtes du Service des bâtiments et constructions de la Ville, rue de Lausanne 23, 1950 Sion.

Les plans peuvent être consultés le mardi et le jeudi, de 13 h 30 à 17 h, moyennant rendez-vous préalable auprès du secrétariat du Service des bâtiments et constructions au 027 324 17 12.

Sion, le 15 mai 2020
L'Administration communale



Commune de Sion

Dénombrement des logements vacants

L'Office fédéral de la statistique (OFS) nous demande d'enquêter auprès des agences immobilières, constructeurs, promoteurs, propriétaires, etc. au sujet des logements vacants situés sur la commune de Sion.

Ce dénombrement a pour bases légales la loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993, modifiée au 1er août 1994. L'obligation de renseigner apparaît dans l'annexe de l'ordonnance, qui stipule que la participation au dénombrement est obligatoire pour les communes, les propriétaires et les gérances immobilières.

Un questionnaire a récemment été envoyé dans ce but. Nous laissons le soin aux personnes concernées par cette enquête et qui n'auraient pas encore reçu ledit questionnaire de le demander par courriel au Service des bâtiments et constructions de la Ville de Sion à l'adresse batiments-constructions@sion.ch et ce avant le 31 mai 2020.

Sion, le 15 mai 2020
L'Administration communale



COMMUNE DE TROISTORRENTS

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Troistorrents porte à la connaissance du public que Mme Patricia Monay-Michaud, domiciliée route de Collaire 19 à 1872 Troistorrents, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle n° 2410, route du Jorat 99 à 1872 Troistorrents

Enseigne: Alpage La Chaux

Prestations: tables d'hôtes, hébergement, location de salles, mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture: de 10 h à 22 h du lundi au dimanche (sur réservation) pendant la saison estivale